

en alerte

LA RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS HORS CONTRAT INQUIÈTE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le gouvernement a engagé une réflexion sur la réforme des conditions d'ouverture des établissements privés hors contrat qui suscite les plus vives réserves de l'enseignement catholique.

► Considérant que la procédure actuelle ne lui donne pas les moyens d'un contrôle suffisant, le gouvernement projette en effet de les renforcer. Il s'agirait essentiellement de transformer le régime existant – celui de la « déclaration d'ouverture » – en un régime d'« autorisation d'ouverture » accordée par l'État. Une nuance qui pourrait paraître anodine, si elle ne risquait de modifier les équilibres de l'exercice concret de la liberté de l'enseignement. En lui adressant une lettre le jeudi 28 avril dernier, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Pascal Balmand, a saisi solennellement le président de la République, pour lui signifier qu'il ferait preuve sur cette question de la plus extrême vigilance. Il s'en explique ainsi.

AU NOM DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

► Il ne s'agit bien évidemment pas de revendiquer que la liberté d'enseignement s'exerce hors de tout cadre légal. De ce point de vue, le secrétaire général a indiqué que les intentions d'un tel projet pouvaient

« être entendues et comprises », dès lors qu'elles consistent à protéger un vivre ensemble mis à mal par des comportements déviants ou potentiellement contraires à l'ordre public. C'est bien cependant une liberté fondamentale qui est en cause, une liberté que consacre la Constitution. Et, peu ou prou, y compris en tenant compte des limites dans lesquelles le gouvernement entend se tenir, le projet va bien restreindre une liberté par rapport à la situation actuelle. S'il en était autrement, rien ne servirait de légiférer.

On peut donc concevoir que la liberté de l'enseignement ne soit pas un absolu, et qu'existent des limitations justifiées par l'intérêt général ou l'ordre public. Mais cela n'est vrai qu'à la condition que ces restrictions imposées par l'État soient clairement proportionnées à l'objectif poursuivi. C'est pourquoi, « s'agissant d'une liberté fondamentale, poursuit Pascal Balmand, les garanties les plus expresses et les plus impératives » doivent être « apportées à sa protection ».

APPLIQUER LE DROIT EXISTANT SUFFIT...

► La recherche d'un contrôle plus opérant sur l'ouverture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat semble contredite par l'état du droit. En effet, la puissance publique dispose d'ores et déjà d'une faculté d'opposition à cette ouverture

qui s'exerce *a priori*. En quoi le régime d'autorisation changerait-il la donne ? Par ailleurs, les procédures d'inspection et de contrôle *a posteriori* fonctionnent également (cf. la circulaire sur le cadre réglementaire du hors contrat du 17 juillet 2015). Seraient-elles donc étendues et de quelle manière ?

Enfin, le droit commun permet de réprimer les troubles à l'ordre public et les atteintes à la dignité de la personne humaine, quand elles existent (on pense notamment à l'antisémitisme, au révisionnisme, ou à des propos discriminatoires).

Ainsi, « l'état du droit positif, pleinement appliqué, satisfait dès à présent aux exigences des finalités recherchées », explique le secrétaire général, en s'interrogeant donc sur l'intérêt opératoire d'une telle réforme.

DES DIFFICULTÉS À DISCERNER LES CONTOURS DE LA RÉFORME

► Les limites de ce que pourraient être les « nouveaux » champs de contrôle sont encore très floues. Les motifs de refus d'autorisation évoqués resteraient limitativement énumérés par la loi. Objectifs, ils reposeraient essentiellement sur des considérations d'ordre public au sens large et seraient soumis au contrôle du juge administratif. Certes. →

Seraient également envisagées des assurances en termes de qualité pédagogique et de respect des valeurs républicaines. On pourrait en partie y souscrire ; excepté si ces considérations, interprétées à l'excès, ne risquent de venir contrarier la liberté pédagogique des établissements et même de voir s'affirmer une nouvelle forme de monopole de l'État en matière d'éducation. « *Entre considérations d'ordre public, restrictions de la liberté pédagogique des établissements, affichage symbolique... Qu'en résultera-t-il et où se situera l'équilibre final d'une telle mesure ?* », se demande Pascal Balmand.

Bien sûr, le périmètre de la réforme envisagée ne modifie en rien le régime du passage sous contrat d'association. Pour autant, l'enseignement catholique s'en préoccupe très sérieusement. Le hors contrat est, pendant cinq ans, le statut des établissements catholiques d'enseignement qui se créent, en vue du contrat d'association. Il est aussi, de manière pérenne, celui des écoles catholiques qui en font le choix, et dont l'appartenance à l'enseignement catholique est entière, dès lors qu'elles sont reconnues par l'évêque du lieu ; enfin, ce statut concerne nombre de formations de l'enseignement supérieur catholique.

■ **C'est pourquoi, le secrétaire général de l'enseignement catholique en a appelé à la haute autorité du président de la République**, considérant que l'on ne peut pas légitimement toucher aux libertés publiques en matière scolaire, dans l'urgence et en l'absence de réelle clarté sur les limites qui leur seraient apportées. « *Trop d'incertitudes pèsent sur ce projet* », a-t-il souligné. Et Pascal Balmand de conclure : « *Aussi ne peut-il qu'inquiéter sérieusement, et susciter en conséquence de notre part les plus vives réserves.* »

Le président de la République a d'ores et déjà fait savoir qu'il apporterait personnellement une réponse.

en préparation

UNE CIRCULAIRE DE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Plus copieuse et publiée dès le 13 avril dernier, la circulaire de la rentrée 2016 s'attache à apporter une clef de lisibilité aux réformes engagées. Il s'agit de « *concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoires : connaissances et compétences, culture personnelle et insertion professionnelle, acquisition des fondamentaux et projets collectifs* », est-il écrit. Présentée comme la pierre angulaire de ce souci de cohérence éducative, la nouvelle organisation du cycle 3 implique une coopération plus étroite entre enseignants du 1^{er} et du 2^d degré, en faveur de l'amélioration de la liaison école-collège (*lire aussi p. 4*). Entre autres vecteurs de continuité, l'évaluation, en revanche, questionne davantage la liberté pédagogique laissée aux établissements catholiques. La circulaire mentionne, en effet, le livret scolaire unique numérique (LSUN) comme outil d'harmonisation nationale du suivi de la fin de chaque cycle de la scolarité obligatoire. La mise en œuvre de cette application reste à surveiller,

même si la circulaire rappelle que les modalités d'évaluation périodiques seront laissées à l'appréciation des équipes.

À noter qu'un récapitulatif du plan numérique insiste davantage sur la formation et les ressources pédagogiques que sur l'équipement des établissements et annonce la relance du B2i (brevet informatique et internet). La circulaire rappelle aussi la volonté de bâtir une École plus inclusive, soucieuse de prévenir le décrochage et qui érige l'accompagnement à l'orientation en levier déterminant de la réussite de tous. Un long paragraphe y détaille les modalités de la concrétisation de la réforme de l'éducation prioritaire.

Le texte met enfin en perspective la visée d'éducation citoyenne de l'École de la Refondation, en lien avec ses partenaires extérieurs (parents, réservistes de l'Éducation nationale, acteurs associatifs et culturels) et approfondit la thématique du climat scolaire.

www.education.gouv.fr (*taper « circulaire 2016 »*).

en hausse

300 JEUNES SUPPLÉMENTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Bon cru pour la campagne de service civique 2016-2017 dans l'enseignement catholique ! Il dispose, en effet, d'un agrément pour 300 volontaires supplémentaires. Signe de la montée en puissance d'un dispositif qui a déjà permis à 650 volontaires d'effectuer un engagement de service civique dans 400 établissements catholiques. D'ici à la fin mai, la Fnogec sélectionne les projets de mission envoyés par les établissements – école, collège lycées – désireux d'accueillir jusqu'à deux volontaires, âgés de 18 à 25 ans, pour une durée de sept à dix mois. Pour

mémoire, la convention signée entre l'Agence du service civique et l'enseignement catholique (Fnogec, Ugsel, Cneap, Sgec) définit sept axes d'intervention pour les volontaires auprès de publics scolaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement et développement durable, mémoire et citoyenneté. Les projets de mission, à envoyer dès à présent, seront mis en ligne courant juin sur le site du service civique.

Procédure et rétroplanning :
www.fnogec.org/politique-sociale/service-civique

en partenariat

L'ÉCOLE CATHOLIQUE AU SALON DES MAIRES

Reporté en raison des événements tragiques du 13 novembre 2015, le Salon des Maires se tiendra du mardi 31 mai au jeudi 2 juin 2016 à Paris-Expo, Porte de Versailles. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique y sera présent avec la Fnogec, l'Apel et le Synadec. Responsables de l'enseignement catholique et élus locaux y témoigneront que le partenariat de l'École catholique avec les collectivités territoriales est plus qu'un simple cadre légal. Il est aussi un état d'esprit et une méthode qui reposent sur un dialogue serein et constructif, de la reconnaissance mutuelle, de la confiance et de la constance. Trois mini-forums seront

organisés : le 31 mai à 12 h sur le thème « Diversité scolaire : une participation à la vitalité des territoires », avec comme grand témoin Françoise Gatel, vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF) ; le 1^{er} juin à 9 h 30 sur « Pluralisme et liberté : la contribution des communes », avec Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF ; le 1^{er} juin à 12 h sur « Proposition éducative de l'École catholique : au service du lien social », avec Yvon Robert, vice-président de la commission Politique de la ville et Cohésion sociale de l'AMF. Ces trois forums, auxquels sont invités l'ensemble des acteurs de l'École, seront animés par Denis Peiron, journaliste à *La Croix*.

en convention

L'APEL ET L'UGSEL FONT ALLIANCE

L'Apel et l'Ugsel, respectivement fédération des parents d'élèves et fédération éducative et sportive de l'enseignement catholique, accompagnent ensemble des projets d'animation éducative, au service de l'École inclusive, de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. En mars dernier, elles ont signé l'avenant annuel de la convention qui formalise cet engagement commun jusqu'en 2018.

Sur l'accueil du handicap, les fédérations mettent leurs réseaux en synergie pour former les acteurs locaux, favoriser les aménagements pédagogiques ou l'accompagnement personnalisé et mener

des opérations de sensibilisation. Pour Solida'Rio, projet mené conjointement par l'Ugsel et le Sgec à l'occasion des prochains jeux paralympiques, l'Apel s'implique dans l'organisation de la tombola qui finance le déplacement à Rio d'élèves ambassadeurs ainsi que des projets d'inclusion locaux.

En matière d'éducation à la santé, leurs actions portent sur la formation aux premiers secours ainsi que sur la prévention de l'obésité, de la violence (harcèlement, jeux dangereux), des accidents domestiques et des addictions, comme la sensibilisation menée cette année en régions Normandie, Pays de la Loire et Centre.

en avant

L'ÉDUCATION, THÈME DES SEMAINES SOCIALES

Les 19 et 20 novembre 2016 se tiendra à Paris la 91^e session des Semaines sociales de France (SSF) sur le thème : « Ensemble, l'éducation ». Objectif : renouveler le projet éducatif de la France à l'approche de l'élection présidentielle. L'enseignement catholique est associé à la préparation de ces deux jours au niveau national. Partout en France, chacun est invité à débattre dès à présent avec ses collègues, ses amis, dans sa paroisse... lors d'une rencontre organisée par une antenne régionale des SSF sur dix thématiques au choix.

Autre façon de s'impliquer : contribuer seul ou en groupe à la plateforme participative de l'éducation dédiée à cette session, en postant ses réflexions. Cette démarche participative nourrira le rassemblement de novembre qui se tiendra au Paris Event Center, Porte de la Villette.

Les trois conférences plénières du samedi traiteront des finalités de l'éducation, des défis à relever et de l'alliance entre les acteurs de l'éducation. Avec une nouveauté : un programme spécifique pour les jeunes et des temps d'échanges entre parents et enfants. Le lendemain, les partis candidats à la présidentielle seront interpellés en partant des propositions de la plateforme collaborative, avant la conférence de clôture.

Contact : 01 74 31 69 00.

Site : www.ssf-lasession.org

RÉÉLECTIONS. Lors de la dernière assemblée plénière de la Conférence des évêques de France qui s'est tenue à Lourdes du 15 au 18 mars, les évêques ont procédé à certaines élections ou réélections de leurs membres. M^{gr} Jean-Pierre Ricard, cardinal archevêque de Bordeaux, a été réélu pour un second mandat de trois ans à la présidence du Conseil pour l'enseignement catholique.

Créé en 2012 et dédié à l'accompagnement épiscopal du scolaire et de l'universitaire catholique, ce conseil comporte plusieurs membres : M^{gr} Jean-Marie Le Vert, évêque émérite de Quimper et Léon, M^{gr} Alain Planet, évêque de Carcassonne et Narbonne, M^{gr} Philippe Bordeyne, président de l'Udesca, et Pascal Balmard, secrétaire général de l'enseignement catholique, reconduit par les évêques pour un second mandat de trois ans qui s'ouvrira au 1^{er} septembre 2016.

en interview

« LES ÉQUIPES SE DÉPLACENT LORSQU'ELLES SE SENTENT REJOINTES »

Claude Berruer, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, présente les documents d'appropriation de la réforme du collège et du cycle 3 élaborés par le département Éducation du Sgec*.



Comment avez-vous procédé ?

Ce travail à la fois réaliste et prospectif s'est appuyé sur l'expertise des pôles École et Collège du Sgec, respectivement animés par Marie-Odile Plançon et Benoît Skouratko. Leur travail de veille permet de présenter une série de

Pourquoi avoir conçu ces documents d'accompagnement ?

La réforme du collège – qui donne toujours lieu à des interrogations que nous entendons bien –, tout comme la nouvelle organisation du cycle 3, entre école et collège, rejoignent nombre d'intuitions de l'enseignement catholique. Il s'agit donc d'inviter les équipes à habiter ces propositions malgré le sentiment d'accumulation ressenti face à la masse des réformes. D'ailleurs, la multiplicité des changements en cours offre aussi l'opportunité d'engager un travail systématique, global.

C'est déstabilisant...

De fait, les programmes ne sont plus des entités autonomes. Écrits à partir du socle commun, et par cycles, ils sont à penser conjointement avec la question de l'évaluation et dans une logique d'interactions disciplinaires. Les documents donnent des pistes pour travailler collectivement à partir des programmes, pour découvrir comment ils dialoguent entre eux et avec les compétences du socle mais aussi comment ils insistent sur l'acquisition des fondamentaux.

bonnes pratiques expérimentées dans des établissements, des instituts de formation ou à l'échelle diocésaine. Des initiatives susceptibles de stimuler la créativité des équipes qui se déplacent lorsqu'elles se sentent rejointes.

Ces guides sont-ils pensés comme des supports méthodologiques ?

Plutôt que d'imposer des scénarii pédagogiques, clef en main, il s'agit davantage de fournir des leviers au service d'un travail plus collaboratif, d'un fonctionnement en réseau, d'une réflexion qui débute par un état des lieux de l'existant. La mise en œuvre des réformes repose sur l'exercice de la liberté pédagogique par des équipes dont l'autonomie ne doit surtout pas être étouffée par des directives injonctives ! Recombiner les temps d'enseignement et d'accompagnement, en fonction des spécificités de chaque établissement, prendra du temps. Il s'agit d'engager un processus d'au moins dix ans, qui gagnera à être jalonné d'analyses de pratiques.

* « La mise en place de la réforme du collège », téléchargeable sur : www.enseignement-catholique.fr
À venir : « Liaison école-collège : une continuité à bâtir ».

en rendez-vous

CONSTRUIRE LA PAIX

Rendez-vous le mercredi 11 mai à Paris pour « Éduquer à la fraternité et à la paix dans l'enseignement catholique » ! Cette journée nationale qui se tiendra au secrétariat général de l'enseignement catholique est ouverte à tous : directions diocésaines, chefs d'établissement, APS, éducateurs, enseignants.

Avec Pax Christi, Coexister, le CCFD-Terre Solidaire... seront abordées des questions sensibles telles que « Le terrorisme islamiste est-il en train de modifier nos relations avec les musulmans de France ? ». Des initiatives d'établissements seront aussi présentées.

Inscriptions : c-recton@enseignement-catholique.fr - Tél. : 01 53 73 73 60.

RÉFÉRENTS ÉTHIQUE RÉPUBLICAINE

Plus de 200 personnes avaient été repérées par l'enseignement catholique pour participer aux réunions académiques du ministère de l'Éducation nationale, lors de l'annonce de la mobilisation pour les valeurs de la République. Ce groupe de « référents », actuellement en cours de redéfinition, a été réuni au secrétariat général de l'enseignement catholique en mai 2015 et janvier 2016 par Formiris dans le cadre du projet « Enseignement catholique et Éthique républicaine ». Un troisième temps d'information et d'échange aura lieu les 26 et 27 mai prochains à Paris.

Contact : cleuridan@formiris.org

Chaque mercredi sur RCF, retrouvez à 6 h 55 la chronique éducation « Vivre ensemble », animée par Stéphanie Gallet, en partenariat avec le SGEc.